

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTISELECTION 25

Part C : Code ISIN: FR0010035824
FCP géré par GPM Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais de gestion et sur la durée de placement recommandée, supérieure à son indice de référence (20% MSCI World en euro + 80% €ster capitalisé) par des investissements via des OPC, sur les marchés de taux de la zone euro, associée à une prise de risque limitée sur les marchés d'actions internationales.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis et intérêts capitalisés

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion diversifiée et flexible en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en FIA répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Cette gestion est susceptible de présenter un risque en capital à court terme.

Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie utilisée comporte trois éléments distincts.

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme : l'allocation stratégique d'actifs à long terme est orientée principalement vers des obligations et des produits de taux via des OPC, et pour une part minoritaire du portefeuille en action via des OPC.

- Une gestion flexible de l'allocation d'actifs : en fonction des anticipations sur les risques et les opportunités des marchés financiers, des mouvements significatifs d'achat ou de vente d'OPC sont effectués par grandes classes d'actifs (actions, obligations, instruments du marché monétaire).

- Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Une construction de portefeuille optimale (répartition par style de gestion) est élaborée en fonction des anticipations sur la nature du cycle économique et sur le comportement des marchés financiers. Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

L'investissement à titre principal, exposés en actions, en obligations et titres de créances, en instruments du marché monétaire s'inscrit dans une allocation d'actifs dont les limites

d'exposition sont les suivantes :

- Le niveau de l'exposition action, principale source de risque, est limité et peut varier entre 10% et 40% de l'actif, avec un niveau d'exposition moyen vers 25%.

- Le niveau de l'exposition en instruments de taux, obligations et titres de créances peut varier entre 0% et 75% de l'actif, avec un niveau d'exposition moyen vers 50%.

- Le niveau de l'exposition en instruments du marché monétaire peut varier entre 10% et 85% de l'actif, avec un niveau d'exposition moyen vers 25%.

L'OPCVM peut éventuellement détenir d'autres actifs en direct pour 50% maximum de l'actif.

Le fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC au-delà de 20% de l'actif net :

- En OPC d'actions : Le fonds investit principalement en OPC eux-mêmes exposés sur les grands marchés occidentaux de la zone OCDE, notamment sur des fonds d'actions de grande capitalisation. L'exposition en petites et moyennes capitalisations (inférieures à 1Md d'euros) est limitée à 20% de l'actif et uniquement via des OPC

- En OPC d'instruments de taux : Le fonds investit principalement en OPC eux-mêmes exposés en titres de créances souverains, publics ou privés d'émetteurs de l'OCDE, de notation de type « Investment Grade » et éventuellement en titres de créance offrant un rendement élevé (titres de taux de type spéculatif « High Yield » 5% maximum) des pays de l'OCDE, sans restriction de durée et en fonction de l'évolution de la courbe des taux.

La fourchette de sensibilité de la partie taux est comprise entre 0 et 7. Le FCP peut être soumis au risque de change dans la limite de 50% maximum.

Le FCP peut avoir recours aux instruments financiers à terme simples (futurs) cotés sur les marchés réglementés et organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE utilisés dans un but de couverture et, dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 10% de l'actif, au risque d'action ou au risque de taux, et au risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du deuxième jour ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative (J+2).

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris, à l'exception des jours fériés même si la ou les bourses de références sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition majoritaire aux marchés de taux et limitée aux marchés d'actions de pays de l'OCDE qui peut induire une volatilité moyenne de la valeur liquidative du fonds, donc des fluctuations moyennes à la hausse comme à la baisse, et dont le profil de risque et de rendement est limité

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En outre, le fonds peut être exposé à des OPCVM en **titres spéculatifs dits « high yield »** de notation inférieure à « Investment grade » ou non notés. Ces titres peuvent présenter un risque élevé de perte en capital et entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

FRAIS

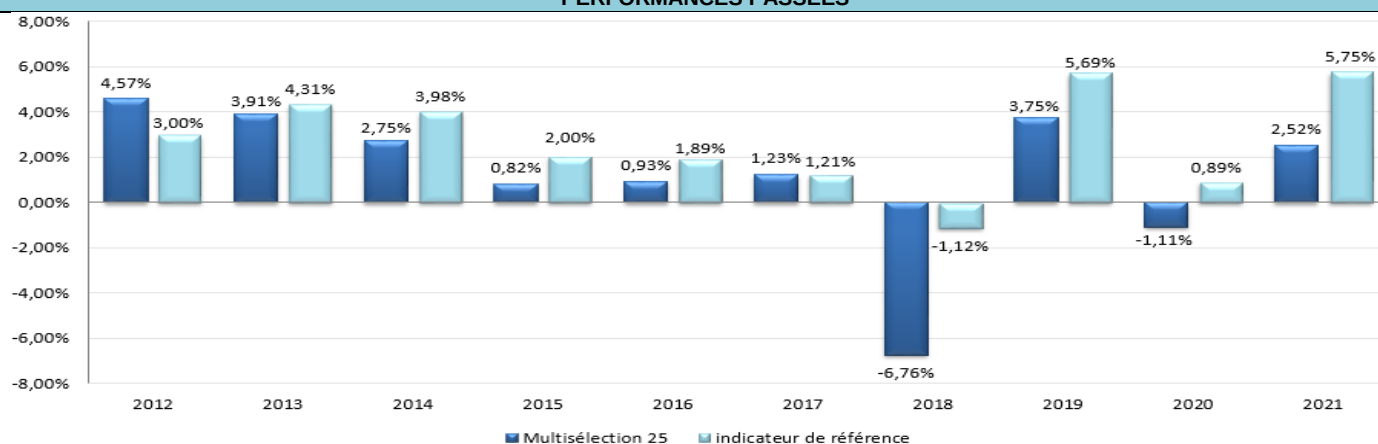
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2,50%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	5,72% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	11,96 % TTC de la surperformance positive du FCP au-delà de la performance de l'indice de référence 20% MSCI World en euro DR + 80% €STR capitalisé Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.gpm-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. L'indicateur de référence est 20% MSCI World en euro dividendes nets réinvestis (cours de clôture) + 80% €ster capitalisé.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 06/09/2002

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : changement de nom et d'actionnariat de la société de gestion

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CM CIC MARKET SOLUTIONS – Solutions dépositaires – 6 avenue de Provence 75009 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de:

GPM ASSET MANAGEMENT – 1 boulevard Pasteur 75015 PARIS.

- **E-MAIL :** team@gpm-am.fr - **CONTACT :** Tel : 01.40.06.90.74 - **ADRESSE WEB :** www.gpm-am.fr

- Ces documents sont également sur www.gpm-am.fr

- **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gpm-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : GPM ASSET MANAGEMENT – 1 boulevard Pasteur 75015 PARIS

La responsabilité de GPM ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GPM ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2022.